

# Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) - 2015/2016

## SOCLE DE BASE OBLIGATOIRE

Pour les championnats départementaux + 16 ans masculins et féminins le socle est exigible  
au **31 mai 2016**

### SPORTIVE

PréRégional Masc	Exc. Masc		PréRégional Fém	Exc. Fém
Une équipe de Moins de 13 ou de Moins de 15 ou de Moins de 17 du même sexe que l'équipe de référence				

### TECHNIQUE

PréRégional Masc	Exc. Masc	Honneur masc	PréRégional Fém	Exc. Fém
1 technicien titulaire du niveau Animateur ou en formation	Préconisation : 1 technicien en formation	0	1 technicien titulaire du niveau Animateur ou en formation	Préconisation : 1 technicien en formation
Les licences blanches ne sont pas acceptées				

### ARBITRAGE

Les licences blanches ne sont pas acceptées
---------------------------------------------

#### **1 – Pour la montée**

PréRégional Masc	Exc. Masc	Honneur masc	PréRégional Fém	Exc. Fém
1 juge arbitre de niveau accession régionale	1 juge arbitre départemental	1 juge arbitre stagiaire	1 juge arbitre niveau accession régionale	1 juge arbitre départemental
1 jeune arbitre	1 jeune arbitre		1 jeune arbitre	

#### **2 – Pour le maintien**

PréRégional Masc	Exc. Masc	Honneur masc	PréRégional Fém	Exc. Fém
1 juge arbitre départemental ou en accession départementale	1 juge arbitre en accession départementale ou stagiaire	1 juge arbitre stagiaire ou en formation	1 juge arbitre départemental ou en accession départementale	juge arbitre en accession départementale ou stagiaire
1 jeune arbitre	1 jeune arbitre		1 jeune arbitre	

**Quota d'arbitrage :** N-1 arbitrage (N étant le nombre d'équipe par poule)

#### **Bonus :**

Présence des juges arbitres aux stages : 1 pt par arbitre présent (présence régulière à tous les stages, mini 2 dans la saison en cours pour être pris en compte).

Quota des arbitrages : 2 points par tranche de 5 arbitrages effectués en plus du nombre de match généré par les équipes (sur le quota général du club)

## RAPPEL DES SEUILS DE RESSOURCE

La VALEUR MINIMALE DU **SEUIL DE RESSOURCES** est déterminée selon le niveau de jeu est exigible  
le **31 mai 2016**

### ARBITRAGE

#### Détermination du seuil :

	PréRégional	Excellence	Honneur
Masc.	20	20	10
Fém.	20	20	10

Ressources		Juge Arbitre départemental	Juge Arbitre régional	Juge Arbitre national	Féminines
	Points	Points	Points	Points	Points
Autres juges arbitres du club	10	+ 5	+ 10	+ 30	+ 5
Tuteurs conseillers	10				
Juge arbitre dit observateur d'arbitre	10				
Ecole d'arbitrage		Bronze	Argent	Or	
	20	+ 5	+ 10	+ 20	

### JEUNES ARBITRES

#### Détermination du seuil

	PréRégional	Excellence	Honneur
Masc.	10	10	0
Fém.	10	10	0

Ressources		J. A. D.	J. A. R.
	Points	Points	Points
Autres J.A. du club	10	+ 5	+ 10

### DOMAINE SPORTIF

#### Détermination du seuil :

	PréRégional	Excellence	Honneur
Masc.	20	20	0
Fém.	20	20	0

Ressources		Points		
Equipes de jeunes du même sexe		10		
Autres équipes de jeunes		5		
Ecole de handball		Bronze	Argent	Or
	10	+ 10	+ 20	+ 40

## DOMAINE TECHNIQUE

Détermination du seuil			
	PréRégional	Excellence	Honneur
Masc.	20	20	0
Fém.	20	20	0

Ressources	Points
Animateur diplômés	20
Animateur en formation = au moins 20h de formation	10
Animateur Jeune en formation = au moins 20h de formation = x/2 points	5
Accompagnateurs = au moins 20h de formation = x/2 points	5

## DOMAINE ASSOCIATIF

Ressources	valeur	féminines
Licences compétitives	1 point par tranche de 20	
Licences événementielles	1 point par tranche de 50	
Licences découvertes	1 point par tranche de 50	
Licences Loisirs	1 point par tranche de 10	
Licences dirigeants	1 point par tranche de 5	+ 5 points

Elus dans une structure fédérale (comité, ligue, ffb)	20 points	Féminines + 5 points
Membre d'une commission	20 points	+ 5 points

Quota des arbitrages : 2 points par tranche de 5 arbitrages effectués en plus du nombre de match généré par les équipes (sur le quota général du club)

### OFFICIELS DE TABLE :

ayant suivi au moins 2 stages et réalisé au minimum 5 missions de table : 10 points